

Règlement du concours « Last Chance to Vegas » du 4 au 22 février 2012.

ARTICLE 1 : l'organisateur

L'ASBL Association des commerçants des Galeries Saint-Lambert organise un concours gratuit et sans obligation d'achat à l'occasion de l'action « Saint Valentin 2012 » qui a pour thème « Last Chance to Vegas ».

ARTICLE 2 : les participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres du personnel des Galeries St Lambert et des commerçants y exploitant le commerce, des membres de leur famille jusqu'au 2e degré (notamment leurs parents, leurs enfants, leur partenaire), ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

Le non-respect de ces conditions entraîne le retrait immédiat de la (ou des) participation(s) de la (ou des) personne(s) contrevenante(s).

ARTICLE 3 : les prix

1^{ère} phase) Le concours permet, dans un premier temps, de tenter sa chance afin de se marier "pour le fun" dans la « Las Vegas Wedding Chapel ». Un tirage au sort permettra de désigner les 160 couples qui y auront accès les 11, 13 & 14 février 2012.

2^{ème} phase) L'un des 160 couples de jeunes mariés se verra offrir SON VRAI MARIAGE A LAS VEGAS grâce à un concours Facebook. **Le séjour offert est de 6 jours/4 nuits, à une valeur de 3.030,00 € et comprend : le voyage en avion ; les nuitées dans un hôtel-casino, la cérémonie de mariage et une visite du Grand Canyon en autocar.**

Les prix ne seront ni échangés ni remboursés contre de l'argent. Le voyage et le séjour sont soumis aux conditions générales du Tour opérateur.

ARTICLE 4 : la durée du concours

1^{ère} phase) La 1^{ère} phase du concours débutera le 4 février 2012 à 9h30 et se clôturera le 9 février 2012 à 14h00.

2^{ème} phase) La 2^{ème} phase de celui-ci se tiendra du 15 au 22 février 2012 à 14h00.

ARTICLE 5 : comment participer ?

1^{ère} phase)

- Les participants doivent compléter un bulletin de participation qu'ils trouveront dans nos commerces ou sur la zone d'animation et ce, uniquement avec leurs coordonnées complètes et la date de « mariage » souhaitée.

- Ils devront ensuite déposer celui-ci dans l'urne qui se trouve au centre de la galerie avant le jeudi 9 février 2012 à 14h00. Un seul formulaire de participation par personne sera pris en compte.

2^{ème} phase

- Une photo de chacun des couples mariés sera diffusée sur notre page Fan Facebook (avec leur accord). Durant une semaine, les couples inviteront leurs amis Facebook à se rendre sur la page Fan des Galeries St Lambert afin d'indiquer la mention « J'aime » sur leur photo. Le couple ayant obtenu le plus de « J'aime » sur sa photo se verra offrir le voyage à Las Vegas. Ceci aux conditions générales et suivant le règlement Facebook.

ARTICLE 6 : la remise des prix

1^{ère} phase) Les 160 couples gagnants seront avertis par téléphone dès le jeudi 9 février 2012 afin de convenir d'une heure de passage dans la « Wedding Chapel » l'un des trois jours proposés à savoir : les 11, 13 et 14 février.

2^{ème} phase) Le couple gagnant du voyage à Las Vegas sera contacté le 22 février 2012 dès 14h00 et annoncé sur notre page Fan Facebook.

ARTICLE 7 : renseignements

Aucun renseignement concernant le concours organisé, de quelque nature que ce soit, ne sera fourni ni verbalement ni par écrit.

ARTICLE 8 : les données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants seront enregistrées dans les fichiers de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert et seront utilisées sur accord des participants, pour les tenir au courant des activités du centre commercial "Les Galeries St Lambert"

ARTICLE 9 : le règlement

Les participants au concours sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement.

ARTICLE 10 : responsabilité

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours résultant d'un cas de force majeure (problème technique, défection d'un partenaire/fournisseur, etc.).

ARTICLE 11 : les plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
p/o SCMS
Place Saint Lambert 27
4000 Liège.

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.